

## Collecte sélective



### Les ordures ménagères résiduelles (bac marron ou bordeaux)

La collecte ayant lieu tôt le matin, merci de sortir vos bacs la veille au soir.  
Pas de collecte le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**MARDI  
VENDREDI**

### Les emballages recyclables (bac jaune)

La collecte ayant lieu le matin, merci de sortir vos bacs la veille au soir.  
La collecte du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est avancée au 31 décembre 2019.

**MERCREDI**

#### Cartons emballages et briques alimentaires



**Plastiques**  
uniquement bouteilles,  
bidons et flacons

**Métaux**  
canettes,  
barquettes,  
boîtes de  
conserves...



**Papiers**  
uniquement  
les journaux,  
magazines  
et publicités



**ERREURS  
DE TRI :**  
Les films, sacs  
et barquettes  
en plastique,  
le polystyrène,  
le courrier et  
les enveloppes  
souillées



### Le verre (bac vert ou compartiment verre)

Uniquement les bouteilles  
et les pots sans couvercle  
ni bouchon.



**MERCREDI**

**ERREURS DE TRI :**  
Les vitrages, la vaisselle, les  
objets divers type vase, carafe...

**SMICTOM de la Région  
de Fontainebleau**  
Votre syndicat de collecte  
des ordures ménagères.

Un problème de maintenance ?  
Un doute sur les consignes de tri ?  
Une question sur la collecte ?  
Contactez-nous.

**0800 133 895** Appel gratuit  
depuis un poste fixe

[www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr)  
BP 04, Veneux-Les-Sablons 77250  
Moret-Loing-et-Orvanne.

### Allo Déchets

Le service d'enlèvement des  
encombrants à domicile.

Pour un rendez-vous ou des  
renseignements : **01 64 23 35 54**

### Déchèterie du Châtelet-en-Brie

Pour toute question, contactez  
le SMITOM-LOMBRIC

**0800 814 910** Appel gratuit  
depuis un poste fixe

ZI - Rue des Près Borets

**Horaires d'été** (du 01/04 au 31/10)

Du lundi au vendredi : 13h45-19h

Samedi : 10h-19h Dimanche : 10h-13h

**Horaires d'hiver** (du 01/11 au 31/03)

Du lundi au vendredi : 14h-18h

Samedi : 9h-18h Dimanche : 10h-13h

Fermée le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai  
et 25 décembre.